



Datum / Date: 14/09/2016
Uur / Heure: 15:18
Vraag / Question: n° 13563

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Koen GEENS, Ministre de la Justice,
concernant les soins de santé accordés aux détenus.
- déposée le 12 septembre 2016 -**

Monsieur le Ministre,

En 2015, le SPF Justice aurait dépensé près de 26 millions d'euros en matériel et frais de personnel pour assurer un accès aux soins de santé aux 1.100 prisonniers – soit 10% de la population carcérale - qui se rendent chaque jour auprès d'un prestataire de soins en prison.

Un coût non négligeable, mais qui pourrait se voir prochainement rationalisé par la possibilité d'intégrer la compétence des soins de santé des détenus au SPF Santé publique.

Plusieurs responsables de centres médicaux carcéraux soutiennent en effet ce transfert de compétence, arguant entre autres que cela permettra l'accès à un personnel médical mieux qualifié et indépendant. En parallèle, ces responsables proposent également de limiter le recours des détenus aux prestataires de soins, qui constituent souvent pour ceux-ci d'abord un moyen de quitter leur cellule plutôt qu'un impératif dû à un réel problème de santé.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- L'intégration des soins de santé en milieu carcéral au sein du SPF Santé publique est-elle toujours à l'étude au sein de votre département ? Dans l'affirmative, pouvez-vous m'informer de l'état d'avancement de ce transfert de compétence ?
- Des mesures sont-elles en parallèle envisagées par vos services afin de limiter le recours aux prestations de soins aux détenus pour lesquels ceux-ci s'avèrent réellement nécessaires ? Si oui, lesquelles sont-elles ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

AUTEUR	Katrin JADIN (MR)	13563
ONDERWERP	Concernant les soins de santé accordés aux détenus	
OPSTELLER		TEL
ADVISEUR		

REPNSE

L'accord de gouvernement fédéral précise qu'« *il sera étudié comment l'organisation et le financement de soins de santé pénitentiaires peuvent être optimisés.* ».

Le centre fédéral d'expertise des soins de santé travaille à une étude scientifique qui comportera des recommandations en ce qui concerne les mesures stratégiques nécessaires pour mettre en place des soins de santé pour les détenus et internés qui soient comparables à ceux prodigués dans la société libre.

L'ambition d'une intégration des soins de santé pénitentiaires dans le secteur de soins régulier est d'ailleurs celle de beaucoup, et notamment du groupe de réflexion 'Soins et détention' qui est l'auteur du mémorandum "*Vers des soins de santé à part entière pour les détenus et les internés en Belgique*" du 25 juillet 2014.

Avec ma collègue, Madame De Block, j'ai hâte de connaître les résultats de cette étude et en particulier les recommandations stratégiques. L'étude devrait être disponible au début de l'année prochaine.

Dans l'intervalle, je travaille, également avec la collègue De Block, à la totale prise en charge par la Santé Publique, et non plus par la Justice, des soins à apporter aux internés placés en dehors des établissements pénitentiaires.

J'en discuterai une nouvelle fois à l'occasion des débats budgétaires en cours.

EVENTUELE BEMERKINGEN DIE POLITIEK/BELEIDSMATIG MOETEN BEOORDEELD WORDEN

BUDGETTAIRE IMPACT

BIJKOMENDE INFO VOOR MINISTER OF BIJLAGEN